

Énoncé de réaction - Brotherelle de Roell

8 décembre, 2011

Nom commun : Brotherelle de Roell

Nom scientifique : *Brotherella roellii*

Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) : En voie de disparition

Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation : Le ministre de l'Environnement transmettra l'évaluation du COSEPAC sur Brotherelle de Roell au gouverneur en conseil dans un délai de trois mois. Le ministre de l'Environnement consultera le gouvernement de la Colombie-Britannique, les peuples autochtones, les intervenants ainsi que le public quant à la décision d'ajouter ou non Brotherelle de Roell à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1) en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* comme en voie de disparition.

Une fois qu'une espèce a été évaluée par le COSEPAC, des étapes supplémentaires doivent être réalisées avant que l'espèce puisse être ajoutée à l'Annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP). Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter [Le processus d'inscription des espèces sauvages en vertu de la LEP](#).

Justification de la désignation par le COSEPAC : Cette mousse est endémique à l'ouest de l'Amérique du Nord, où toutes ses populations existantes connues sont situées dans la région densément peuplée du sud-ouest de la partie continentale de la Colombie-Britannique. L'importante collecte menée dans la région et à l'extérieur de cette région a montré que l'espèce ne pousse que sur des feuillus et des billes pourries, dans les peuplements reliques de seconde venue se trouvant en zone urbaine. Parmi les 26 localités existantes où la présence de l'espèce a récemment été vérifiée, neuf localités comportaient un total de 29 individus. L'espèce subit la pression des activités récréatives, de la construction de routes, de l'urbanisation, du développement industriel et agricole ainsi que l'exploitation des ressources; tous ces facteurs menacent la quantité d'habitat favorisé par l'espèce et les arbres et billes lui servant d'hôtes. Ces facteurs menacent également la qualité de ces habitats en altérant l'humidité du milieu et la qualité de l'air.

Présence au Canada : Colombie-Britannique

Ministre(s) compétent(s) :

Ministre de l'Environnement du Canada

Territoire(s) et province(s) qui doivent être consulté(s) :

Colombie-Britannique